VILLE DU SAINT-ESPRIT

Document à conserver

DICRIM

Document d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs

EDITION 2017

SAVOIR...
POUR AGIR EFFICACEMENT

La protection des citoyens est primordiale pour un Maire.

Elle s'exerce notamment dans le domaine des risques majeurs.

Cyclones, inondations, séismes, mouvements de terrains, transport de matières dangereuses … autant de dangers qui peuvent, à tout moment, s'abattre sur notre commune !

Les dégâts peuvent être inestimables et bouleverser toute l'organisation sociale et économique.

Notre préoccupation est de réduire, autant que possible, notre vulnérabilité face à des événements imprévisibles.

Ainsi, sur la base du triptyque :

CONNAISSANCE - PRÉVENTION - ORGANISATION

il a été élaboré un Plan de Secours Communal (PCS), et un document à destination du grand public, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le DICRIM synthétise les mesures de prévention et de sécurité à mettre en œuvre dans les différents cas de risques majeurs. Il indique les conduites à respecter par chacun.

Quand un risque majeur survient, chacun doit être prêt, pour lui et pour les autres, car personne ne doit être livré à lui-même.

En s'appropriant les consignes de sécurité, qui deviennent des réflexes, chaque spiritain devient un acteur autonome et solidaire.

Le Maire du Saint-Esprit
Fred Michel TIRAULT

SOMMAIRE

4 NIVEAUX DE VIGILANCE

KIT DE SURVIE 5

6 RISQUES MAJEURS

INONDATION 7

8 MOUVEMENTS DE TERRAIN

TREMBLEMENT DE TERRE 9

10 TSUNAMI

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES 11

12 LES CARTES

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL 15

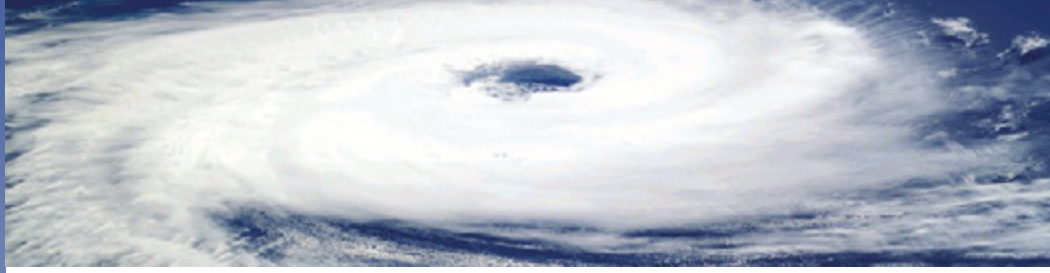

Les cyclones présentent des dangers liés aux pluies intenses et cumulées, qui provoquent inondations, coulées de boues, glissements de terrains. Leurs vents violents qui changent de direction occasionnent de lourds dégâts : toitures des habitations arrachées, projectiles multiples, chutes d'arbres, de poteaux…

LES NIVEAUX DE VIGILANCE

PAS DE DANGER PARTICULIER

SOYEZ ATTENTIF !
Dangers imprécis ou effets limités. Des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (cyclones, ondes tropicales, orages…) sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution.

PREPAREZ-VOUS !!
Danger probable ou effets modérés.
Soyez vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus à courte ou moyenne échéance, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

PROTEGEZ-VOUS !!!
Danger très probable et effets importants. Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux, d'intensité importante, voir exceptionnelle sont prévus à très courte échéance (moins de 18 heures en général).
Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

CONFINEZ-VOUS !!!!!
Danger imminent et effets majeurs. Le passage d'un cyclone intense est imminent. Son impact peut être catastrophique, ne prenez aucun risque. Restez à l'abri et respectez les consignes et conseils émis par les pouvoirs publics.

RESTEZ-PRUDENT !!
Le cyclone qui a touché votre région s'est éloigné, restez extrêmement prudent.

KIT DE SURVIE

LA PREVENTION : SAVOIR, SE PREPARER, AGIR

Le kit de survie est indispensable, car il permet de faire face aux premières difficultés, à réorganiser sa vie et celle de sa famille

Ce kit est à réaliser en famille et à placer dans une zone non vulnérable chez vous. Choisir un récipient étanche (fut) ou un sac à dos.

POUR VOTRE SECURITE

Pensez à vous équiper d'un extincteur adapté aux risques, de tuyaux d'arrosage en cas de feu, de matériel de déblaiement (pelle pliante, pioche)

LES RISQUES MAJEURS

Le **cyclone** est une perturbation météorologique classée suivant la vitesse maximale du vent :

- Dépression tropicale : vents inférieur à 63 km/h
- Tempête tropicale : vents compris entre 63 et 117 km/h.
- Ouragan : vents supérieurs à 117 km/h. Ceux-ci sont classés en catégorie 1, 2, 3, 4 et 5.

Les **risques sismiques** et mouvements de terrains regroupent les déplacements plus ou moins brutaux des sols ou du sous-sol. Toute la Martinique est soumise au risque sismique. Certaines zones de la commune sont particulièrement vulnérables.

L'**aléa inondation** consiste en la submersion rapide ou lente d'une zone. Dans le bourg, sont concernés : le centre bourg, le bas du bourg (hôpital, pont de l'abattoir, route du François, rue des trois gares).

Le **risque technologique** est une menace pour la commune traversée par deux routes départementales utilisées par les véhicules de transport de matières dangereuses pour la santé et l'environnement.

Aléa	Localisation	Date	Arrêté de catastrophe naturelle
Phénomènes tropicaux	Toute la commune	03/10/1990	12/10/1990
Inondations, coulées de boue, éboulis, glissements de terrains	Toute la commune	26/08/1995	19/09/1995
Vents cycloniques	Toute la commune	16/08/2007	14/11/2007
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrains	Toute la commune	05/05/2009	20/07/2009
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrains	Toute la commune	06/11/2015	18/11/2015

OBSERVATIONS

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle peut être reconnue par l'Etat après évaluation des dégâts. Cette reconnaissance donne droit à indemnisation des victimes couvertes par une assurance spéciale catastrophe naturelle. Pour celles qui ne sont pas couvertes, l'Etat peut accorder une aide d'urgence qui généralement ne couvre pas toutes les pertes subies.

INONDATION

Lors de pluies importantes, les cours d'eau débordent et inondent certaines parties de la commune. En crue, le cours d'eau peut charrier des matériaux, des déchets, qui aggravent la densité du flux et les dégâts sur les biens, bâtiments, infrastructures, l'agriculture ...
La présence de deux cours d'eau dans le bourg accentue le risque d'inondation.

Avant l'évènement

- **S'informer** des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- **Disposer** d'un poste de radio à piles
- **Amarrer** les cuves
- **Faire** une réserve d'eau potable
- **Mettre** les produits toxiques et les objets périssables et putrescibles au sec
- **Rassembler** papiers, argent, médicaments, pour une éventuelle évacuation
- **Fermer** portes, fenêtres, aérations : mettre en place des obturations étanches sur les ouvertures des parties basses.

Pendant l'évènement

- **Couper** les alimentations en gaz et en électricité
- **Se réfugier** dans les étages
- **Etre vigilant** : Ne circuler (à pied ou en voiture) qu'en cas de nécessité absolue. Surtout ne pas franchir le gué
- **Respecter** la signalisation routière mise en place lors de ces inondations
- **S'informer** de la montée des eaux, écouter la radio. Attendre les consignes des autorités.

Après l'évènement

- **Circuler** avec prudence (chaussées boueuses, dégradées, affaissements)
- **Ventiler** les pièces et désinfecter
- **Restaurer** son habitat
- **Ne rétablir** l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques
- **Evacuer** après en avoir reçu l'ordre ou lorsqu'il n'est plus possible de se maintenir sans risquer l'isolement
- **Se renseigner** sur l'ouverture ou la fermeture des établissements scolaires et sur les transports scolaires, concernant vos enfants.

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique.

Avant l'évènement

- **S'informer** des risques encourus, des consignes de sauvegarde
- **Avant** tous travaux de terrassement et de construction, s'informer des règlementations en vigueur auprès du service de l'urbanisme

Après l'évènement

- **Participer** aux actions de sécurité
- **Evaluer** les dégâts et les dangers
- **Informer** les autorités
- **Se mettre** à la disposition des secours
- **Recenser** les éventuelles victimes
- **En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :**
- **Fermer** le gaz et l'électricité
- **Evacuer** les bâtiments
- **Rejoindre** les lieux de regroupement

Pendant l'évènement

- **Gagner** au plus vite les hauteurs les plus proches
- **Ne pas revenir** sur ses pas
- **Ne pas entrer** dans un bâtiment endommagé
- **Evacuer** les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs)
- **S'éloigner** de la zone dangereuse
- **Rejoindre** les lieux de regroupement.
- **En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :**
- **Rentrer** dans un bâtiment en dur
- **S'abriter** sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres.

TREMBLEMENT DE TERRE

Un séisme est une vibration de l'écorce terrestre causée par une fracture brutale des roches profondes créant des failles en sous-sol et en surface. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Avant l'évènement

- **S'informer** des risques encourus, des consignes de sauvegarde
- **Construire** en parasismique
- **Repérer** les points de fermeture du gaz, de l'électricité et de l'eau

Source photos : web

Pendant l'évènement

- **Ne pas paniquer**
- **Si l'on est à l'intérieur :**
- **Se mettre** à l'abri sous un pilier porteur, sous des meubles.
- **S'éloigner** des fenêtres.
- **Si l'on est à l'extérieur :**
- **S'éloigner** de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques, arbres).

Après l'évènement

- **Evacuer** le plus rapidement possible
- **Couper** le gaz, l'électricité et l'eau
- **Ne pas provoquer des étincelles**
- **Ne pas fumer**
- **Evacuer** rapidement le bâtiment sans prendre l'ascenseur
- **S'éloigner** de tout ce qui peut s'effondrer

TSUNAMI

Certes, le Saint-Esprit situé à l'intérieur des terres, ne possède pas de frontière maritime. Nous devons cependant attirer l'attention de nos concitoyens friands de plages ensoleillées.

Des séismes, d'importants glissements de terrains côtiers ou sous-marins, peuvent provoquer un tsunami, avec des vagues de plus de 10 mètres de haut, espacées d'une vingtaine de minutes.

Quand on constate que la mer se retire rapidement sur une grande distance, un tsunami va arriver.

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

AVANT

Identifier un convoi de matières dangereuses : repérer les signalisations apposées sur les camions.

PENDANT

TEMOIN DUN ACCIDENT

Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (118) et à la police ou la gendarmerie (17)

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- Le moyen de transport (poids-lourd)
- La présence ou non de victimes
- La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement …

Décrire les panneaux présents sur le camion

Protéger la zone pour éviter un « sur-accident » :

- Baliser les lieux du sinistre,
- Eloigner les personnes à proximité
- Ne pas fumer.

Fuites de produits et nuages toxiques

Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)

Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
Rejoindre le bâtiment le plus proche
Se confiner : fermer portes et fenêtres, boucher les entrées d'air.

APRES

Dès la fin de l'alerte, aérer les habitations.

Véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables

Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux

Véhicules transportant des matières dangereuses

Le danger de feux -matière liquide inflammable

Le code danger 33 signifie très inflammable et 6 toxique et, en bas, le code matière (ou n° ONU)

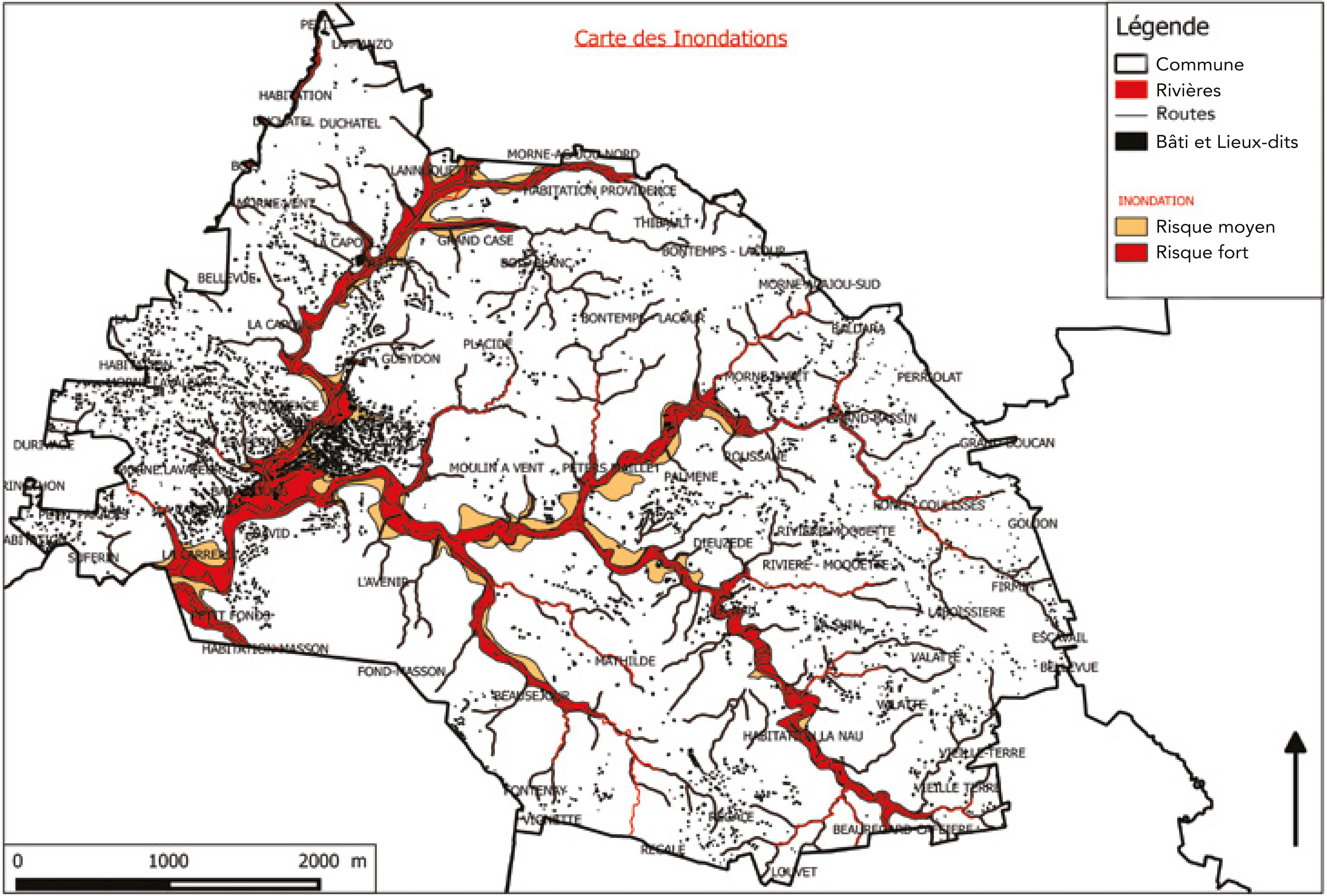
Carte des Inondations
Légende
Commune
Rivières
Routes
Bâti et Lieux-dits
INONDATION
Risque moyen
Risque fort
0
1000
2000 m
DUCHATEL
MORNE-VENT
BELLEVUE
HABITATION PROVIDENCE
GRAND CASE
BONTEMPS - LACOUR
MORNE-ADJOU-SUD
PLACIDE
PERROLAT
MOULIN A VENT
PALMENE
DIEUZEDE
RIVIERE - MOQUETTE
MATHILDE
FOND-MASSON
LAROSSIERE
VALATTE
BELLEVUE
VIEILLE-TERRE
RECALE
LOUVET
FONTENAY
ROUSSANE
L'AVENIR
SAFFERIN
GONDON

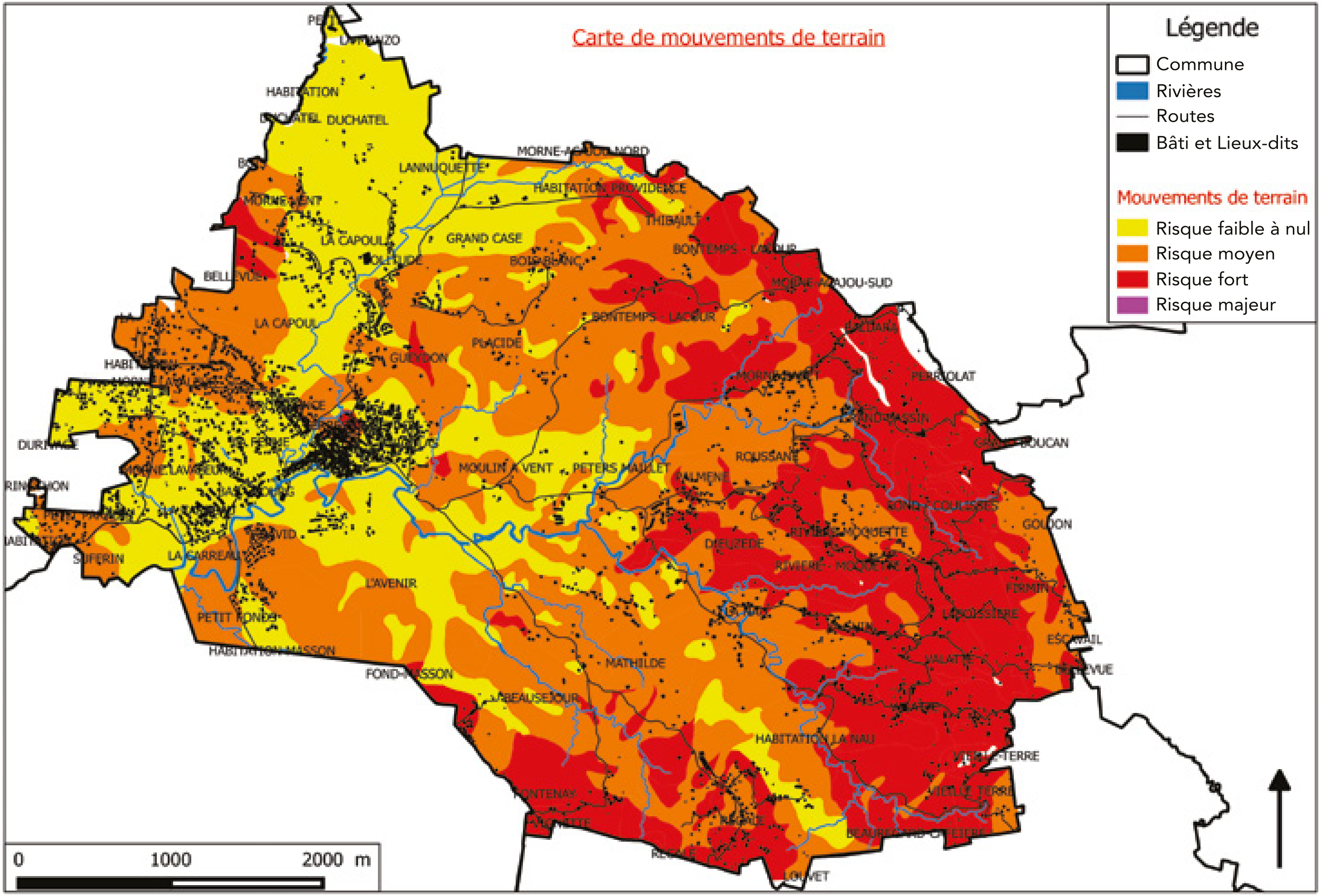
Carte de mouvements de terrain
Légende
Commune
Rivières
Routes
Bâti et Lieux-dits
Mouvements de terrain
Risque faible à nul
Risque moyen
Risque fort
Risque majeur
0
1000
2000 m
DUCHATEL
LANNUQUETTE
HABITATION PROVIDENCE
GRAND CASE
LA CAPOUL
BOIS BLANC
BONTEMPS - LACOUR
MORNE-ACAJOU-SUD
PLACIDE
PERRIOLAT
MOULIN A VENT
ROUSSANE
PALMENE
DIEUZEDE
RIVIERE - MOQUETTE
GOUDON
FIRMIN
L'AVENIR
PETIT FONDS
MATHILDE
FOND-MASSON
HABITATION LA NAU
ESCAVAIL
SUFERIN
LA CARREAU

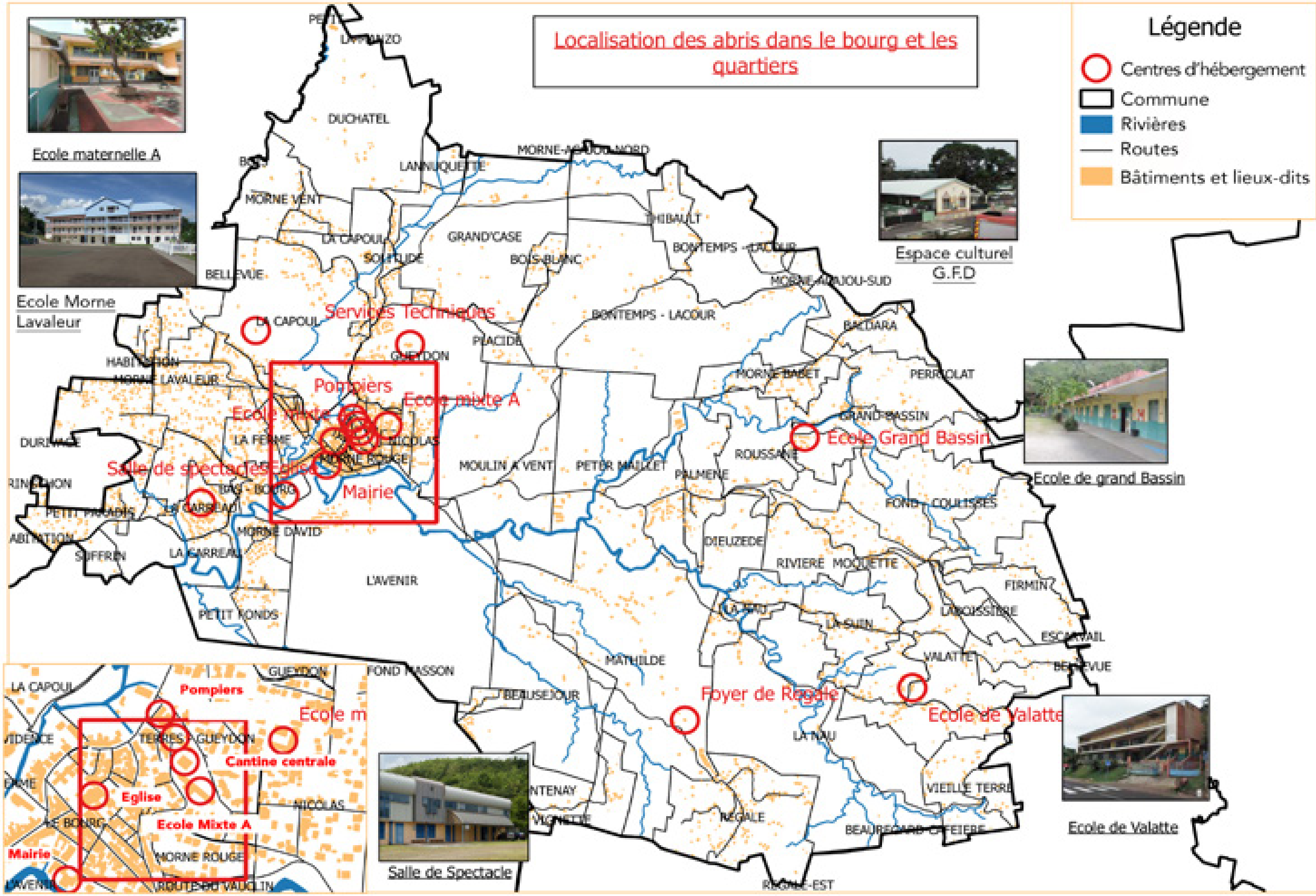
Localisation des abris dans le bourg et les quartiers
Légende
Centres d'hébergement
Commune
Rivières
Routes
Bâtiments et lieux-dits
Ecole maternelle A
Ecole Morne Lavaleur
Espace culturel G.F.D
Ecole de grand Bassin
Ecole de Valatte
Salle de Spectacle
Services Techniques
Pompiers
Ecole mixte A
Ecole mixte
Salle de spectacles
Eglise
Mairie
Ecole Grand Bassin
Foyer de Rogale
Ecole de Valatte
Cantine centrale
Ecole Mixte A
DUCHATEL
MORNE VENT
LANNUQUETTE
LA CAPOUL
SOLITUDE
BELLEVUE
GRAND'CASE
BOIS-BLANC
THIBAULT
BONTEMPS - LACOUR
MORNE-ANJOU-SUD
BALTARA
PERRIOLAT
PLACIDE
GUEYDON
HABITATION
MORNE LAVALEUR
LA FERME
NICOLAS
MORNE ROUGE
DURIVAGE
PETIT PARADIS
MORNE DAVID
SUFFREN
LA CARREAU
L'AVENIR
PETIT FONDS
MOULIN A VENT
PETION MAILLET
PALMENE
ROUSSANE
MORNE BABET
GRAND-BASSIN
FOND - COULISSES
DIEUZEDE
RIVIERE MOQUETTE
FIRMIN
ESCAMAIL
BELLEVUE
VALATTE
MATHILDE
BEAUSEJOUR
FOND MASSON
LA NAU
REGALE
VIEILLE TERRE
REGALE-EST
TERRES
ROUTE DU VAUCLIN

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Organisation :

Un directeur des opérations de secours : le Maire Fred Michel TIRAULT

Un suppléant : Erick PIGNOL

Ils coordonnent plusieurs unités composées :

- d'élus
- d'agents municipaux
- de sapeurs pompiers

MOYENS D'ALERTE DE LA POPULATION AVERTIR DE L'IMMINENCE D'UN DANGER

VOITURE SONORISÉE
SMS

www.villedesaintesprit.fr

VILLE DU SAINTE ESPRIT

ABRIS ET HÉBERGEMENTS

LE BOURG

Collège la Carreau
Maternelle A
École Mixte A
Ex Cantine Centrale
Salle de Spectacle

HORS DU BOURG

École de Morne la Valeur
École de Grand Bassin
Foyer de Régale
École de Valatte

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

Gendarmerie du Saint-Esprit
0596 77 25 29

Météo France
0892 68 08 08

Mairie du Saint-Esprit
0596 56 61 02

Police municipale
0596 56 72 41

Poste commandement communal
0596 64 23 40

Préfecture
0596 39 36 00

Sous préfecture
0596 74 92 90

DEAL
0596 59 57 00

D.D.S.T
0596 59 65 00

117
GENDARMERIE

115
SAMU

118
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

connivence - www.agenceconnivence.com - contact@agenceconnivence.com - Tél. : 0596 638 637